

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 21 mars 2005 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Serge Labonté, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
M. Jean-Martin Cliche, conseiller  
Mme Claudine Paré, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absences motivées : M. Jean-Robert Fortin, conseiller  
M. Yvan Larouche, conseiller

2617-210305 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert pour la présente séance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS # 1**

Sujet traité :

- Centre multifonctionnel avec La Base

**CORRESPONDANCE**

- . **URLS QUÉBEC**
  - . Résultats à la 40e Finale des Jeux du Québec à St-Hyacinthe
- . **ASSOCIATION CHASSE PÊCHE CÔTE-DE-BEAUPRÉ**
  - . Fête de la pêche les 11 et 12 juin 2005

2618-210305 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 500,00 \$ dans le cadre de la fête de la pêche qui se tiendra les 11 et 12 juin 2005 et d'autoriser le prêt de machinerie et de main-d'œuvre, si nécessaire et suivant les disponibilités du service des travaux publics.

- . **FONDATION DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**
  - . Souper annuel le 28 avril 2005
  - . Tournoi de golf le 3 août 2005
- . **CAUCA**
  - . Statistiques du service 9-1-1- de l'année 2004

- . **LETTRE DE M. DIDIER LYARD**
  - . Collecte sélective des poubelles
- . **ASSOCIATION FORESTIÈRE QUÉBEC MÉTROPOLITAIN**
  - . Mai, mois de l’arbre et des forêts
- . **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**
  - . Introduction aux pratiques en prévention de la criminalité

## **RAPPORTS**

- . C.C.U.
  - . Procès-verbal du 15 mars 2005

### 2619-210305 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2005**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance du 7 mars 2005.

### 2620-210305 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d’adopter les comptes suivants :

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| . Numéros 500310 à 500360 | 94 000.33 \$ |
| . Numéros 500361 à 500412 | 36 692.12 \$ |

### 2621-210305 **CHANDAILS, SERVIETTES ET FOULARDS DU 75E ANNIVERSAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d’abroger la résolution # 2608-070305 adoptée le 7 mars 2005.

### 2622-210305 **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS OMH**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d’adopter les états financiers de l’Office municipal d’habitation au 31 décembre 2004 tels que présentés.

### 2623-210305 **PRÊT AUTOBUS – OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de mettre à la disposition de l’Office municipal d’habitation de Beaufré, et ce gratuitement, l’autobus de la ville pour la sortie annuelle des résidents du HLM, le 15 mai 2005.

## **ÉCLAIRAGE DE LA ROUTE 360**

Dépôt

2624-210305 **CONTRAT DE MÉNAGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le nouveau contrat de ménage.

2625-210305 **ÉQUIVALENCE INFORMATIQUE - ÉVALUATION**

**ATTENDU** que la Ville de Beupré désire, à titre d'organisme municipal responsable de l'évaluation, remplacer le formulaire officiel « Rôle d'évaluation » (code MAMR 2.6.4.c);

**ATTENDU** que la demande doit respecter l'article 20 du règlement sur le rôle d'évaluation foncière;

**ATTENDU** que les pièces justificatives doivent être jointes à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu d'adresser à la Direction de l'évaluation foncière, une demande d'approbation par le Ministre des Affaires municipales et Régions du formulaire équivalent informatique joint à la présente résolution, le tout dans le respect des conditions édictées par l'article 20 dudit règlement.

2626-210305 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 1044 (PIA ZONE 63-H)**

**ATTENDU** que les Habitations Boivin ont entrepris un développement haut de gamme dans la zone 63-H sous l'appellation la Seigneurie de Beupré;

**ATTENDU** que les membres de ce comité jugent approprié de modifier le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et portant le numéro 972 afin d'assujettir à l'approbation d'un P.I.A. toute demande de permis de construction et de rénovation extérieure comprise dans la zone 63-H;

**ATTENDU** que les Habitations Boivin exigent de la part des acheteurs de signer une servitude réelle et perpétuelle réciproque par destination de propriétaire relative à des normes de conception architecturale, et servitudes d'aspect, de vue et d'entretien;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement a été préparé par le service d'urbanisme de la Ville de Beupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement No 1044 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour : - assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction et de rénovation extérieure comprise dans la zone 63-H.* »

2627-210305 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 200 RUE DES COTEAUX**

**ATTENDU** que M. Robin Racine a déposé une demande de dérogation mineure pour agrandir son entrée des véhicules de 3.5 mètres pour une largeur totale de 9 m;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 7.1.5, paragraphe 2) du Règlement de zonage numéro 967, la largeur maximale d'une entrée au niveau de l'emprise de rue est de 6 mètres;

**ATTENDU** qu'un propriétaire peut, à l'intérieur de ses limites de propriété, élargir

son allée d'accès;

**ATTENDU** qu'en vertu du règlement sur les dérogations mineures, il est possible de déroger à la norme minimale si le demandeur subit un préjudice sérieux (réf. Art. 1.3.1. 2) ;

**ATTENDU** que le demandeur n'a pas démontré qu'il subissait un préjudice sérieux et que la demande n'avait pas pour effet de régler une situation anormale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de rejeter la demande de dérogation mineure, le tout suivant les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

#### 2628-210305 **RÉHABILITATION DES NOMS DE RUES**

**ATTENDU** que le service des travaux publics planifie d'installer les nouvelles enseignes de rues pour le reste du territoire;

**ATTENDU** qu'il y a des incongruités quant à la dénomination de certains noms de rues;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder aux ajustements nécessaires avant la pose des nouvelles enseignes afin d'éviter des frais inutiles et surtout que les rues aient une cohérence afin de jouer son rôle d'élément de repérage avec le plus d'efficacité possible;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement devra être préparé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de modifier le nom des rues suivantes :

- partie de la rue Simard par la rue Venant-Simard, en l'honneur du premier propriétaire foncier de ce secteur et d'ajouter 3 numéros civiques et de remplacer le numéro civique 190 rue Simard par le 194 afin d'assurer la logique numérique;
- de continuer la rue St-Patrice jusqu'à la rue Beauregard et par conséquent donner un nouveau numéro civique à l'Édifice Belle-Fontaine (300, rue St-Patrice);
- d'éliminer la rue St-Patrice au nord du boulevard et la remplacer par la rue Roland;
- remplacer la portion de la rue des Érables située derrière le Camp des Artistes par la rue Lucien Gauthier et nommer le parc à l'extrémité de cette rue, Parc Lucien Gauthier en l'honneur du deuxième maire de Beupré;
- de continuer le chemin de la Rivière jusqu'au boulevard Ste-Anne;
- remplacer la Côte Ste-Anne par la Côte René-de-Lavoye;
- quant à la rue Van Brussel parallèle au boulevard Ste-Anne, elle sera nommée ultérieurement;

#### 2629-210305 **ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 2584-070205 ET 2350-061204**

**ATTENDU** que le Conseil municipal avait autorisé le remboursement anticipé du Règlement No 309;

**ATTENDU** que suivant les recherches effectuées par M. Roch Lemieux, directeur

général, il appert que la pénalité à payer est trop élevée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d’abroger les résolutions 2584-070205 adoptée le 7 février 2005 et 2350-061204 adoptée le 12 décembre 2004 et de ne pas rembourser ledit emprunt.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS # 2**

Sujets traités :

- Centre multifonctionnel
- Collecte sélective

## 2630-210305 **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 10.

---

Henri Cloutier  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe